



COMPTE RENDU DE CONCERTATION TRIPARTITE

Le vendredi 11 novembre 2022, s'est tenue 9 h 10mn à 12 h 10mn dans la salle de réunion du stade 20 000 places, une réunion de concertation tripartite à l'initiative du SPONG avec les ministères techniques et les ONG (nationales, internationales et plateformes) sur le processus de renouvellement des agréments et conventions de collaboration.

Cette réunion vise essentiellement à trouver des solutions idoines immédiates et à court terme pour relever, entre autres, de façon durable les défis majeurs auquel est confronté le SPONG, à savoir :

- le renouvellement des agréments des ONG ;
- l'alimentation de la Base de Données Multisectorielle des Interventions des ONG en Centrafrique (Data-MIONGCA).

Y ont pris part, une cinquantaine de participants parmi lesquels on note la présence de :

- Madame **Edwige Opportune POUNINGUINZA NGUELEBE**, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale
- Monsieur **Magloire Constantin DOPAMAS**, Chargé de Mission par intérim, Coordonnateur du SPONG

- **Monsieur Ahmet DIOUF**, Chef de Mission de l'Assistance Technique du Programme-REPASOCC.

Trois présentations ont été faites lors de cette réunion par le Chargé de Mission par intérim, Coordonnateur du SPONG et le Chargé d'Etudes responsable des Etudes et Analyses Stratégiques, Monsieur **Brice DAMAS**.

La première présentation a fait le point sur la situation du renouvellement de l'agrément des ONG internationales (ONGI), notamment :

- i) celles déjà évaluées et en attente de renouvellement d'agrément ;
- ii) ii) celles dont l'agrément expire fin décembre 2022 et qui ne sont pas encore évaluées ;
- iii) iii) celles dont les arrêtés expirent en 2023.

Des stratégies de renouvellement ont été exposées dans cette présentation, et consistent :

- d'une part, à diligenter la signature des arrêtés portant renouvellement des agréments des ONG qui sont déjà évaluées ;
- d'autre part, à procéder par cohorte des ONGI au renouvellement de leur agrément avec les ressources du programme REPASOCC et les frais d'agrément payés par ces ONG pour financer les missions d'évaluation de leurs réalisations antérieures préalables au renouvellement, dans un rayon de 50 km et au-delà.

S'agissant, de la problématique de financement des missions d'évaluation des réalisations des ONG sur les frais d'agrément versés sur le compte du Trésor Public qui ne sont pas rétrocédés au SPONG, des réflexions sont lancées suite au séminaire gouvernemental en vue d'aboutir à une solution idoine et pérenne, a indiqué Madame le

Pour faciliter le renouvellement des agréments, les ONG concernées sont invitées de proposer au SPONG leurs zones d'intervention en vue de procéder à la programmation des missions d'évaluation de leurs réalisations.

Le Coordonnateur du SPONG a poursuivi son intervention avec la présentation de la base de données DATA MIONGCA.

La troisième présentation est accès sur les outils de collecte conçus par le SPONG destinés à alimenter sa base de données. Il s'agit de :

- Plan harmonisé du rapport d'exécution des projets des ONG,
- Canevas actualisé du PTA,
- Formulaire des informations générales sur les ONG.

Les responsables des ONG sont invités à visiter le site web du SPONG pour accéder aux outils et les renseigner avant leur transmission au SPONG. Un accompagnement technique du SPONG est prévu à cet effet.

La date butoir de la transmission du Plan de Travail Annuel 2023 par les ONG est fixée au 15 décembre 2022 de manière concertée et que le SPONG continue de recevoir les documents sollicités dans le cadre du processus de renouvellement des agréments.

Un plaidoyer sur la problématique de contrat de partenariat auprès des ministères sectoriels a été fait par **Madame Marie-Josée NGAMOU**, Expert National, Responsable de l'Unité de Coopération Décentralisée et de Partenariat invitant ceux-ci à plus de collaboration.

En divers, les ONG ont évoqué la problématique de plusieurs signatures d'une lettre d'accréditation par plusieurs autorités locales pour une zone d'intervention donnée. A cet égard, il a été recommandé au SPONG de mettre à disposition des ONG l'imprimé du document en vue de requérir la signature de l'autorité du ressort de laquelle le projet ou l'activité va être exécuté(e).